

Metz, le 15 mars 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

**La responsable de l'unité police de l'eau**  
à

Affaire suivie par : Laurent Staab  
Tél : 03 87 34 34 30  
E-mail : laurent.staab@moselle.gouv.fr

**M. le président du syndicat intercommunal des eaux  
de la région des étangs de Languimberg**  
Route de Languimberg  
57810 FRIBOURG

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant les essais de pompage-forage de Neufmoulins

**RÉF.** : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\2210. Rejets\NEUFMOULINS

N° dossier : n° **DIOTA-230124-171832-168-007**

**P.J.** : 1

Monsieur le président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif aux essais de pompage-forage de Neufmoulins pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré le 24 janvier 2023 lors du dépôt de dossier initial via la plate-forme de télédéclaration [Entreprendre.Service-Public.fr](https://www.service-public.fr), j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pourrez entreprendre cette opération à compter du **24 mars 2023**. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté de prescriptions générales relatif à la rubrique 2210.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la commune de Neufmoulins pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline Dellinger